



Circuit Régional Grand-Est N°2 Fleuret Hommes et Dames

M15 - M17 – M20 – Seniors 5 et 6 mars 2022

Lieu : PARC DES SPORTS les NATIONS, Rue Gembloux, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

HORAIRES :

SAMEDI 5 mars

		APPEL	SCRATCH	DEBUT
M15	HOMMES ET DAMES	10H00	10H30	10H45
M20	HOMMES ET DAMES	14H00	14H30	14H45

DIMANCHE 6 mars

		APPEL	SCRATCH	DEBUT
M17	HOMMES ET DAMES	9H00	9H30	9H45
SENIORS	HOMMES ET DAMES	11H00	11H30	11H45

RÈGLEMENT

Article 1 : LICENCES

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés et ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2021-2022 validée par la FFE. L'épreuve M15 est réservée aux tireurs du Grand Est.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement des épreuves individuelles seront pris en charge par le CREGE. Pour les M15 : 10€. Pour les autres catégories : 15€. Les engagements devront être réalisés sur l'extranet avant le mercredi 2 mars 2022 23h59.

Article 3 : FORMULE DE L'EPREUVE

Selon le cahier des charges du CREGE.

Article 4 : ARMES et TENUES

Conformes aux normes de la FFE en vigueur : Tenues 350 N ou 800 N / Sous cuirasse 800 N. L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Article 5 : ARBITRAGE

Les clubs devront mettre à disposition des organisateurs 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres pour 9 tireurs engagés. Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Ils seront indemnisés conformément à la réglementation de l'arbitrage établis par la FFE, en fonction du niveau de leur diplôme. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs.

Article 6 : DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Article 7 : RÉCOMPENSES

Aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame.

Article 8 : INFORMATIONS DIVERSES

La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

Article 9 : PROCEDURE COVID

Conformément à la réglementation sanitaire en vigueur, l'accès à la salle sera possible sur présentation :

D'un pass sanitaire pour les escrimeurs âgés de 12 à 15 ans .

D'un pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans

Le pass vaccinal et le port du masque seront exigés pour le public et sportif pour accéder au lieu de compétition et durant tout l'événement.

SOUS RESERVE DE CHANGEMENT AUQUEL CAS NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES

Article 10 : RESTAURATION

A ce jour, aucune restauration ne sera disponible sur le site de la compétition.

Contact :

Maître Pascal DAIZE 06 83 27 94 91 vandescrime@orange.fr

PLAN DE Vandœuvre-lès-Nancy

